



BUDGET ET TAXATION

2023



Citoyens et citoyennes de Saint-Placide,



Au nom du conseil municipal, je suis fier de vous présenter le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 de la Municipalité de Saint-Placide. Nous en sommes au dépôt du deuxième budget de notre administration. Je tiens à souligner que la plupart des éléments qui composent ce budget ont fait l'objet de plusieurs réunions de travail et des décisions qui en ont résulté. Les travaux de préparation du budget se sont déroulés dans un esprit de collaboration avec le conseil municipal et le budget présenté est prudent et raisonnable comme nous vous l'avions annoncé il y a quelques mois.

Comme vous le savez, pour chacune des municipalités du Québec, cet exercice de planification budgétaire a connu son lot de défis considérant les tensions inflationnistes et ses effets collatéraux qui exercent de fortes pressions sur nos dépenses de fonctionnement. L'ensemble des municipalités du Québec doit faire face à des défis importants en raison notamment de l'explosion des coûts.

Nous avons également des augmentations salariales statutaires à assumer à la suite de la mise en place en 2021 d'une grille salariale par l'ancienne administration. Je souligne également qu'à la suite d'une rencontre avec les employés, nous avons modifié la politique de gestion des ressources humaines adoptée en 2021 afin de réviser l'augmentation annuelle à 4 % en 2023 au lieu de l'IPC prévu par statistique Canada pour l'ensemble de la province du Québec qui excède 6 %.

D'ailleurs, c'est en anticipant la situation actuelle que le conseil a décidé de poser un geste important en gelant le salaire de l'ensemble des élus pour l'exercice financier 2023. Saint-Placide s'inscrit une fois de plus comme une municipalité qui a à cœur l'équité entre ses citoyennes et ses citoyens. L'équipe administrative s'est investie encore une fois avec rigueur et a soutenu le conseil municipal tout au long de la dernière année. Au cours de l'année 2022, il nous a été permis de finaliser les projets de l'ancienne administration, dont la piste multifonctionnelle et le quai municipal.

Au cours de la prochaine année, avec les subventions accordées, nous allons remplacer les enseignes situées à l'entrée et au cœur du village, et nous entamerons le projet de construction de la cuisine communautaire. Nous poursuivrons également la recherche de subvention pour l'approvisionnement en eau potable et pour la construction d'une station d'eau potable. Ces investissements permettront la construction de plusieurs unités de maisons à Saint-Placide au cours des prochaines années.

Notre volonté est de garantir une offre de services de qualité à l'ensemble de la communauté, tout en maintenant une saine gestion financière, et ce, malgré un taux d'inflation élevé et une hausse des quotes-parts qui ont été prises en compte pour l'élaboration du budget. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale en 2023 est établi à 0,6152 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur foncière comparativement à 0,5752 \$ en 2022. Également, pour la prochaine année, le conseil municipal se doit d'imposer une taxe spéciale de 80 \$ à chaque unité d'évaluation afin de pourvoir aux honoraires professionnels à venir par les dossiers en litige à la Municipalité. Quant à la tarification pour la compensation des matières résiduelles, elle passera de 140,64 \$ à 81,08 \$ en 2023, suite aux négociations et à l'appel d'offres lancé en 2022. Donc, pour une résidence dont la valeur moyenne est de 332 760 \$ (sans services aqueduc et égout), le compte de taxes passera de 2 285,42 \$ à 2 427,29 \$ en 2023, soit une augmentation de 141,86 \$ ou 6,21 %. Le conseil municipal est bien conscient que cette hausse du compte de taxes constitue tout de même un effort financier pour les citoyens, mais cette hausse est nécessaire afin d'assurer le maintien de l'ensemble des services de qualité qu'offre la Municipalité.

En mon nom et celui de mes collègues du conseil, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la municipalité pour leur engagement et leur apport à notre organisation. Merci de contribuer à offrir des services de qualité aux Placidiennes et aux Placidiens! Merci également aux membres du conseil municipal pour cette première année écoulée comme nouveau conseil et merci de votre engagement pour Saint-Placide.

Daniel Laviolette
Maire de Saint-Placide

Budget

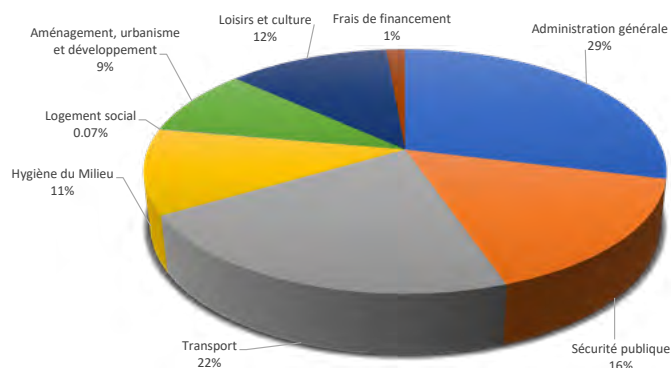
REVENUS

LES REVENUS	2022	2023
Taxe sur la valeur foncière	2 696 543 \$	2 911 474 \$
Païement tenant lieu de taxes	14 940 \$	17 100 \$
Transferts	144 240 \$	73 773 \$
Autres revenus de sources locales	318 160 \$	323 768 \$
TOTAL DES REVENUS	3 173 883 \$	3 326 115 \$

DÉPENSES

LES DÉPENSES	2022	2023
Administration générale	896 468 \$	1 035 872 \$
Sécurité publique	580 595 \$	570 426 \$
Transport	593 329 \$	784 125 \$
Hygiène du Milieu	460 805 \$	405 076 \$
Logement social	2 500 \$	2 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	412 050 \$	320 027 \$
Loisirs et culture	681 931 \$	426 039 \$
Frais de financement	51 180 \$	49 548 \$
Excédent de fonctionnement avant la conciliation à des fins fiscales	3 678 858 \$	3 593 613 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	(504 975 \$)	(267 498 \$)
TOTAL DES DÉPENSES	3 173 883 \$	3 326 115 \$

À QUOI SERVENT VOS TAXES?



TAUX DE TAXATION

LES TAUX DE TAXATION	2022	2023
Foncière générale	0.5752 \$	0.6152 \$
Réfection des routes	0.0330 \$	0.0357 \$
Entretien église et presbytère	0.0156 \$	0.0119 \$
Taxe spéciale pour honoraires professionnels		80.00 \$
Financement caserne	0.0097 \$	0.0079 \$
09-08-2013 Financement règlement	0.0237 \$	0.0123 \$
Entretien aqueduc	0.1097 \$	0.1526 \$
Entretien égout	0.1460 \$	0.1233 \$
Compensation matière résiduelle	140.64 \$	81.19 \$
Enfouissement	36.75 \$	34.67 \$

Les réalisations de 2022



- ▶ Remplacement du photocopieur
- ▶ Aménagement de la piste multifonctionnelle et réfection de la Montée Saint-Vincent
- ▶ Acquisition d'un camion pour le service des travaux publics
- ▶ Acquisition de deux limiteurs de vitesse
- ▶ Acquisition de glissière de sécurité
- ▶ Changement de vitesse de certains secteurs des rues de la municipalité
- ▶ Travaux de remplacement de ponceaux sur la Montée Aubé
- ▶ Mandat à une firme spécialisée en détection de zones de saturation souterraines
- ▶ Mise à jour du plan d'intervention sur les conduites d'eau potable, d'égout et les chaussées de la municipalité
- ▶ Achat d'une pompe de remplacement de la station de pompage de la fonderie
- ▶ Appel d'offres - Cueillette et transport des résidus domestiques et de matières recyclables et compostables - Réduction des coûts
- ▶ Achat d'un quai pour les embarcations non motorisées
- ▶ Réfection du quai municipal, à la suite des dommages des inondations 2019
- ▶ Restauration de la pergola du parc Adélaïde Paquette
- ▶ Réfection du bâtiment de la toilette du quai municipal
- ▶ Revitalisation de l'église - achat de matériel de câblage électrique
- ▶ Planification du projet pour la restauration des enseignes d'entrées de la municipalité
- ▶ Mise en place de la signalisation de « l'Écoute Saint-Placide »
- ▶ Mandat pour les services professionnels d'un architecte et d'un ingénieur pour le projet du centre alimentaire communautaire
- ▶ Signature d'un bail pour la location d'une partie d'un bâtiment municipal au Carrefour d'Entraide de Saint-Placide
- ▶ Achat de tenues de combat pour le Service Incendie

Principaux projets du PTI en 2023

L'ensemble du programme triennal des investissements (PTI) 2023-2024-2025 est disponible sur notre site Web.

- ▶ Achat d'un terminal INTERAC
- ▶ Développement et uniformisation des enseignes et affiches municipales
- ▶ Achat de tenue de combat et de casque pour le service incendie
- ▶ Poursuite des travaux pour le rang Saint-Vincent, 2^e couche d'asphalte
- ▶ Poursuite de la refonte réglementaire
- ▶ Forage et capacité des puits - Approvisionnement en eau potable
- ▶ Conception d'une nouvelle usine d'eau
- ▶ Mise à niveau de trois stations de pompage sanitaire
- ▶ Gainage de conduite d'égout sanitaire (500 mètres)
- ▶ Aménagement d'un centre alimentaire communautaire



Information sur votre compte de taxes 2023

DATES DES VERSEMENTS

▶ 30 MARS 2023 ▶ 30 MAI 2023 ▶ 31 JUILLET 2023 ▶ 2 OCTOBRE 2023

MODES DE PAIEMENT

01 PAR INTERNET

Avec la majorité des institutions financières, en identifiant bien le numéro à 19 chiffres qui se trouve sur le coupon de remise pour lequel vous effectuez un paiement.

Si vous avez plus d'un compte, vous devez effectuer les paiements pour chacun des numéros de référence.

- ▶ Banque de Montréal
- ▶ Banque Laurentienne
- ▶ Banque Nationale
- ▶ Banque Nova Scotia
- ▶ Banque Royale
- ▶ Caisse populaire Desjardins

02 PAR CHÈQUES POSTDATÉS

Par la poste ou déposez-le dans la boîte postale située à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Joindre les coupons de taxes avec chacun de vos chèques. Merci de ne pas brocher ou coller vos chèques avec les coupons détachables.

03 EN PERSONNE

À la réception de l'hôtel de ville, en argent ou par chèque.

EN CAS D'URGENCE, SOYEZ INFORMÉS AVEC TELMATIK

Si la Municipalité doit vous joindre rapidement, elle utilisera le logiciel téléphonique TELMATIK.

Ce système nous permet d'envoyer des appels ou des courriels de façon automatisée aux citoyens concernés par une question de sécurité civile ou d'eau potable par exemple.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet dans la section des services en ligne et remplissez le formulaire Inscription au Système d'alertes aux citoyens.

NOUS CONTACTER

Lundi au jeudi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi
8 h 30 à 12 h

281, Montée Saint-Vincent
Saint-Placide (Québec) J0V 2B0
450 258-2305

info@saintplacide.ca

saintplacide.ca

